

# L'ECHO DE SAINT GERMAIN D'ARCE



*Antony ROUSSEAU, Maire de Saint Germain d'Arcé  
et son conseil municipal*

*Ont le plaisir de vous inviter  
à la cérémonie des vœux*

*Samedi 7 janvier 2023*

*à 16h00 à l'Espace Socio-culturel*

# MOT DU MAIRE



Chers Habitants,

L'année 2022 se termine, encore impactée par la crise de la COVID, mais également par le retour d'une guerre aux portes de l'Europe. Ceci entraînant une crise économique nous obligeant à revoir nos copies en termes de dépendances énergétiques. Les prévisions ne sont pas roses : coupures d'électricité, inflation. L'année 2023 nous annonce un premier semestre difficile en tous termes. La loi de finance 2023 annonce une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement pour les communes de moins de 1000 habitants, due à un nouveau calcul : avec la suppression du critère de la longueur de voirie communale pour la dotation de solidarité et l'introduction d'un critère de densité démographique.

Cependant la vie continue, la vie associative reprend. Je tiens à remercier les bénévoles, les membres d'Associations, le conseil municipal pour leurs implications et l'engagement qu'ils peuvent avoir dans les diverses manifestations.

Cette année nous avons accueilli la dernière étape 2022 du « Festiloir » en juillet, dont je n'ai eu que des retours positifs. Je remercie l'équipe de « La Bonne tablée » pour son service de restauration.

En 2022, vous avez pu constater la réalisation de travaux de voirie : route de la Jarotière et du Bouchet, ainsi que la place de la Mairie. La route de la Porerie, de compétence intercommunale, a été financée par la Communauté de Communes Sud Sarthe. Les travaux d'aménagement de l'extension du cimetière sont terminés.

Pour l'année 2023, une grande part d'inconnue nous attend. La hausse des flux et des matériaux nous oblige à avoir une grande prudence quant aux travaux que nous aurons à réaliser.

Malgré tout, l'équipe du conseil municipal et moi-même gardons notre dynamisme pour continuer à faire vivre notre commune.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour l'année 2023.

# RENSEIGNEMENTS

## **MAIRIE**

*Secrétaire :*

Pauline Renvazé

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et mardi de 9h00 à 12h30

Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 - **Congés de fin d'année du 26 au 30 décembre**

☎ 02 43 46 00 19

[secretariat.mairie@saintgermaindarce.com](mailto:secretariat.mairie@saintgermaindarce.com)

## **Maire :**

Antony Rousseau

## **Adjoint au Maire :**

Eric Loyau

Joël Porteboeuf

## **Personnel :**

*Secrétaire de mairie :*

Pauline Renvazé

*Agence postale communale :*

Florence Corroyer

*Agents communaux :*

Jérôme Sevault

Marie-Christine Blanchard

## **EAU**

VEOLIA : ☎0969 323 529 (appel non surtaxé)

## **ENEDIS**

☎ 09 72 67 50 72 (service gratuit + prix appel)

## **TRESORERIE**

72500 Montval sur Loir - 14 allée du 11 novembre - BP 40116 - Château du Loir

☎ 02 43 44 01 70

## **SOUS-PREFECTURE**

72200 La Flèche - 36 rue Pape-Carpantier - ☎ 02 43 39 60 50

## **PREFECTURE DE LA SARTHE**

72100 Le Mans - Place Aristide Briand - ☎ 02 43 39 70 00

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD-SARTHE**

5 rue des écoles - 72800 Aubigné-Racan - ☎ 02 85 29 12 00

Les communes rattachées sont :

Aubigné-Racan, La Bruère-sur-Loir, Château l'Hermitage, La Chapelle-aux-Choux, Chenu, Coulongé, Le Lude, Dissé-sous-Le-Lude, Luché-Pringé, Mansigné, Mayet, Pontvallain, Requeil, Saint-Germain-d'Arcé, Saint-Jean-de-la-Motte, Sarcé, Savigné-sous-Le-Lude, Vaas, Verneil-le-Chétif et Yvré-le-Pôlin.

# ETAT CIVIL

**1er décembre 2021 au 1er décembre 2022**

## **NAISSANCES**

Bienvenue à :

- ✓ GILLIOT-GRONDIN Jonas le 4 décembre 2021 ;
- ✓ GAUTHIER Liya le 23 avril 2022.

## **DECES**

Ils nous ont quittés :

- ✓ Marais Robert le 12 décembre 2021 ;
- ✓ Bourgoin épouse Gaudin Suzanne le 5 janvier 2022 ;
- ✓ Roisset épouse Prêteux Annick le 20 mai 2022.

# LE CONSEIL MUNICIPAL



1er adjoint : Eric Loyau



2ème adjoint : Joël Porteboeuf

Maxence Arnould	Florence Blot	Marie-Claire Bodier-Leplet	Guillaume Corroyer
Bertrand Guille	Maëlle Marchand	Louis-José Martinez	Cécilia Papin

# COMMISSIONS MUNICIPALES

<b>CCAS et Banque alimentaire</b>	Responsable	Maëlle Marchand
	Membres	Cécilia Papin Maxence Arnould Florence Blot Marie-Claire Leplet
<b>Finances</b>	Responsable	Eric Loyau
	Membres	Guillaume Corroyer Louis-José Martinez Bertrand Guille
<b>Bâtiments-voirie-chemin-signalisation</b>	Responsable	Joël Porteboeuf
	Membres	Eric Loyau Guillaume Corroyer Louis-José Martinez Maxence Arnould Bertrand Guille
<b>Culturelle-Sport-Fêtes et cérémonies</b>	Responsable	Maxence Arnould
	Membres	Maëlle Marchand Florence Blot
<b>Embellissement de la commune-Environnement</b>	Responsable	Cécilia Papin
	Membres	Joël Porteboeuf Guillaume Corroyer Bertrand Guille Florence Blot Marie-Claire Leplet
<b>Communication</b>	Responsable	Marie-Claire Leplet
	Membres	Cécilia Papin Maëlle Marchand
<b>Cimetière</b>	Responsable	Marie-Claire Leplet
	Membre	Florence Blot
<b>Adressage</b>	Responsable	Marie-Claire Leplet
	Membre	Florence Blot

Le Maire est de droit dans toutes les commissions.

# ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

Dans la 3e circonscription de la Sarthe, deux candidats étaient qualifiés pour le second tour des élections législatives ce dimanche 19 juin 2022. Les électeurs ont en majorité donné leur confiance à Éric Martineau (Ensemble) pour devenir leur député.



ASSEMBLÉE NATIONALE

**Eric Martineau**  
DÉPUTÉ DE LA SARTHE  
3<sup>ème</sup> Circonscription

Membre de la Commission  
des Affaires Économiques

eric.martineau@assemblee-nationale.fr  
Tél. 02 72 58 00 36 - Port. 06 31 51 59 56  
126, rue de l'Université - 75355 PARIS 07 SP  
76, rue Aristide Briand - 72500 MONTVAL-SUR-LOIR

## ECOLE - SIVOS DE LA FARE

	St Germain d'Arcé	Chenu	
Nombre d'élèves	10	36	
Sections	CE1 et CE2	Maternelle et CP	CM1 et CM2
Professeures des écoles	Lucie Lechaux (fonction directrice)	Gabrielle Gerbron (fonction directrice)	Nicolas Tournois
ATSEM à Chenu	Pascale Herrou - Claire Gonnin Lydie Butet		

### SIVOS :

Président : Thierry Lecerf (maire de Chenu)

Vice-Président : Antony Rousseau

Secrétaire : Chapin Graziella

### CANTINE

Depuis la rentrée scolaire, les repas sont cuisinés avec des produits locaux par Nathalie Brimbal sur le site de Chenu pour la totalité du SIVOS.

Pascale Herrou se charge du transport entre les deux communes, dans le respect des règles d'hygiène des aliments préparés. Elle aide Marie-Christine Blanchard, employée à la cantine de la notre commune, pour le service et le nettoyage.

# SERVICES DU VILLAGE

## **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Florence Corroyer

Heures d'ouverture au public

Le lundi : 9h00 à 12h30

Mardi : Fermé

Mercredi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Jeudi : Fermé

Vendredi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Le samedi : Ouvert le 1er et le 3ème du mois de 9h00 à 12h00.

**Congés de fin d'année du 26 au 30 décembre.**

## **DEPOT DE PAIN**

La boulangerie Gombert de Villiers-au-Bouin approvisionne le dépôt de pain les mardis et vendredis. Commande au plus tard la veille à 10h00 auprès de la mairie.

## **SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

<https://saintgermaindarce.com>

## **SITE FACEBOOK**

<https://www.facebook.com/mairieSTGA>

# ACTIONS REALISEES, EN COURS OU A VENIR

## ABATTAGE DES SAPINS A L'ENTREE DU CIMETIERE

C'est équipé d'un engin télescopique, de tronçonneuses et d'outillages spécialisés que les élus de Saint-Germain-d'Arcé et Monsieur Baratte ont procédé à l'abattage des sapins, décision prise en conseil pour question de sécurité en raison des arbres vieillissants.



## PONT DE LA GOUNNAUDIÈRE

Les élus de Saint-Germain-d'Arcé et La Chapelle-aux-Choux s'étaient réunis en 2021 pour retaper le pont de bois de la Gounnaudière.

### **Interdit aux plus de 3,5 tonnes**

Les riverains et les agriculteurs qui utilisent régulièrement le pont devront dorénavant rebrousser chemin s'ils utilisent un véhicule de plus de 3.5 tonnes.

Le passage répété de charges lourdes accentue la dégradation.

Malheureusement, cette interdiction n'est pas toujours respectée et à engendrer des dégradations, par conséquent le pont sera en plus limité aux véhicules d'une largeur inférieure à 2,5 m.



## FLEURISSEMENT DU VILLAGE

La commune a investi dans de nouvelles plantations afin d'embellir le monument aux morts, le pont, les bords de Fare, le parc de jeux, la salle socio-culturelle, la place de la mairie.  
De nouvelles tables ont été installées en bord de Fare.



La municipalité a souhaité s'inscrire pour la première année au concours « Villes et Villages Fleuris », le label national de la qualité de vie, organisé par le département.  
Les membres du Jury sont venus visiter notre village le 23 juin accompagnés de Marie-Claire Leplet ayant préparé la présentation du village et le circuit et de Jérôme Sevault.

Pour une première année, le résultat est satisfaisant, notre village a reçu le prix de 3 pétales.



Afin de recevoir une distinction de niveau supérieur au concours 2023, nous vous invitons à fleurir vos jardins, vos devant de maison, etc. Un beau village est un attrait de plus pour l'installation de nouveaux habitants.

## **ROUTE DU BOUCHER, ROUTE DE LA JAROTIERE, ROUTE DE LA PORERIE**

Réfection de ces chaussées réalisées tout au long de l'année.

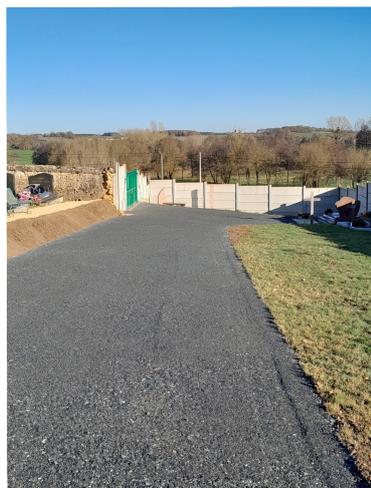
## **PLACE DE LA MAIRIE**

Prochainement le marquage au sol délimitera les emplacements pour les véhicules, dont un pour personne handicapée et un arrêt minute.

## **CIMETIERE**

Les travaux d'aménagement de l'extension du cimetière viennent d'être réalisés par l'Entreprise Bardet. Dans les prochaines semaines, la municipalité se chargera de faire un petit escalier pour passer de l'ancien cimetière à l'extension.

Un des 2 vantaux des portails resteront ouvert afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.



Le jardin du souvenir pour dispersion des cendres avec stèle, totem, banc de recueillement, emplacements pour cavurnes est terminé.



La commune s'engage dorénavant dans la démarche environnementale veillant notamment à ne plus utiliser de produits phytosanitaires, produits interdits depuis le 1er janvier 2021.

Après avoir visité différents cimetières en partenariat avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Sarthe, nous mettrons progressivement en place un fleurissement naturel et écologique au sein du cimetière.

Par ailleurs, le règlement intérieur est en vigueur depuis le 15 mars 2021, il est consultable en mairie. Le plan des tombes ainsi que la liste des concessions arrivées ou arrivant à échéance sont exposés dans le tableau d'affichage installé à l'extérieur du cimetière.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter la mairie (au 02.43.46.00.19) ou l'élue en charge du cimetière (06.86.70.80.15).

# LA CROIX D'ANGE

vous propose ses services pour l'entretien des tombes, fleurissement.

## La croix d'ange



Vous êtes absent, ou trop loin je suis à votre disposition pour nettoyer et fleurir vos stèles en souvenir de vos défunts.

Mme Laisement tel : 07.84.64.88.40.

Le Lude

entretien de la pierre tombale	forfait externe (composition florale)	crée forfait entre 20 et 30€	entretien des urnes
<ul style="list-style-type: none"><li>• 30€ par mois</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• les frais de déplacement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• entretien de la Pierre tombale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• forfait contrat semestrielle</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• les choix de composition florale</li></ul>		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• la photo final</li></ul>		

## **CREATION DE LA BASE ADRESSES LOCALES**

Les Bases Adresses Locales constituent les adresses prioritaires de la Base Adresse Nationale.

La Base Adresse Nationale est une base de données référençant l'intégralité des adresses du territoire français.

C'est une base collaborative, issue d'un projet liant l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), le groupe La Poste, la mission Etalab du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), l'association OpenStreetMap France et la Direction Générales des Finances Publiques (DGFIP).

L'objectif de ce projet est double :

- ✓ Mutualiser les sources afin d'avoir une base unique de l'adresse,
- ✓ Améliorer la qualité et l'exhaustivité de la base, à la fois spatialement et temporellement, permettant à toute commune d'exercer sa qualité de référent sur l'adresse.

A terme, la BAN sera le référentiel national des adresses sur lequel tous les services de l'État devront s'appuyer.

La BAN a vocation à être utilisée par l'ensemble des acteurs de l'adresse ; permettra par exemple, de faciliter la livraison de marchandises, le raccordement à la fibre optique ou l'intervention des secours.

La création de cette BAL est terminée.

Nous attendons la livraison des nouveaux panneaux, plaques de rues, numéros.

A réception, nous vous distribuerons une attestation de modification d'adresse ainsi que la plaque de numéro ; la pose incombe aux propriétaires. Toutefois, si vous rencontrez une difficulté, faites en part à la mairie (au 02.43.46.00.19) ou à l'élue en charge de cette commission (06.86.70.80.15).

## **DIVERS ACHATS ET/OU MISE EN PLACE**

- ✓ Un nouveau jeu sera installé dans le parc à jeux des enfants ;
- ✓ Des panneaux de ruralité seront implantés à chaque entrée de notre village au niveau du panneau « Saint Germain d'Arcé ».

# INFORMATIONS

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

Suite au vote à la majorité du conseil municipal, la mise en vente des bâtiments communaux, a engendré plusieurs visites mais rien de concluant pour le moment.

Rappel :

- ✓ Logements situés rue du commerce en un lot ;
- ✓ Logements situés face à la mairie, rue Principale en un lot.

Pour connaître les prix de mise en vente, merci de vous adresser à la mairie.

## **RAPPEL : DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME**

Une nouvelle démarche en ligne pour accompagner et simplifier la procédure a été créée. Cette démarche offre la possibilité de constituer en ligne un dossier en vue d'une demande d'autorisation d'urbanisme pour permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir... Elle permet d'être guidé au plus près afin de constituer un dossier complet et ainsi réduire les rejets de dossier, de contentieux et toute autre difficulté liée à la demande. Une fois finalisé, le demandeur récupère son dossier complété pour le déposer en mairie, soit en le transmettant directement de manière dématérialisée à l'adresse [urbanisme@saintgermaindarce.com](mailto:urbanisme@saintgermaindarce.com), soit en version papier.

# LES AIDES

## LE CAUE DE LA SARTHE

Est une association loi 1901, investie d'une mission d'intérêt public : promouvoir la qualité du cadre de vie au travers de l'architecture, de son insertion harmonieuse dans le milieu environnement, du respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine. (Loi sur l'architecture, du 3 Janvier 1977)

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe propose à tous les sarthois des conseils gratuits en architecture et en paysage.

Nos architectes et paysagistes concepteurs reçoivent les particuliers, sur rendez-vous, au Mans mais aussi pour les conseils en architecture, à La Ferté-Bernard, La Flèche, Mamers, Montval-sur-Loir, Roëzé-sur-Sarthe, Sillé-le-Guillaume et Alençon.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site <https://www.caue-sarthe.com/conseil-aux-particuliers>.



## ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (ADMR)

L'ADMR intervient sur tout le département de la Sarthe pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Cette association recrute en permanence.

Fédération départementale ADMR de la Sarthe - 6 rue Victor Duruy - 72650 St Saturnin

☎ 02 43 72 05 00.

## FAMILLES RURALES - ASSOCIATION SOUTIEN A DOMICILE

Soutien à Domicile (anciennement Familles Rurales) est une association d'aide à domicile qui recrute de manière permanente et récurrente des aides à domicile afin de venir en aide aux personnes âgées ou handicapées.

Soutien à domicile - Allée ancienne gare - 72800 Le Lude - ☎ 02 43 45 04 71.

# LA MÉDIATION FAMILIALE

## médiation familiale

Conflit familial, séparation, divorce...

Temps d'écoute, d'échanges et de négociation au service de la famille.

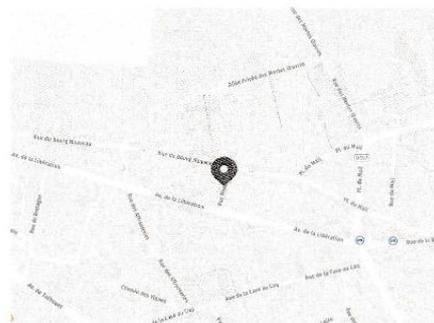


### INFORMATION MÉDIATION FAMILIALE - LE LUDE

#### Inalta et Montjoie

Maison France Services

- 📍 28 place Neuve  
72800 Le Lude
- ☎️ 02 85 29 07 11 pour prendre RDV
- ✉️ franceservices@comcomsudsarthe.fr
- 🕒 Tous les jeudis de 10h à 16h





## AIDE GLOBALE À LA PERSONNE

### MICROCRÉDIT ET CONSEIL BUDGÉTAIRE

LE MICRO CRÉDIT est une forme de crédit qui est proposé aux personnes exclues du système bancaire classique du fait de leurs revenus trop faibles ou aléatoires (RSA, CDD, Intérimaires) ou de leur fichage (FICP, FCC, Dossier de surendettement).

Il est destiné à financer l'acquisition de biens ou de services permettant l'insertion sociale (permis de conduire, achat ou réparation d'un véhicule, soins de santé, formation professionnelle, etc.).

Il est accordé par une banque par l'intermédiaire d'un réseau d'accompagnement social (CCAS, CAF, Pôle-emploi, etc.)

- ❖ Référents : LES RESTOS : AIDE GLOBALE À LA PERSONNE MICROCRÉDIT :  
Franz Fontaine, Annie Pautonnier, Chantal Foret, Denis Granger tel 06 52 42 49 30,  
mail : [ad72.microcredit@restosducoeur.org](mailto:ad72.microcredit@restosducoeur.org)

CONSEIL BUDGÉTAIRE : accompagnement des personnes qui souhaitent améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation financière difficile ou anticiper ...

- ❖ Référents : Partenaire des restos UDAF, tel 02 43 61 48 11, mail : [esf@udaf72.fr](mailto:esf@udaf72.fr)

### SOUTIEN À LA RECHERCHE D'EMPLOI

La majorité des personnes accueillies dans les centres d'activités est sans emploi.

Pour celles qui le souhaitent, les bénévoles peuvent donc les accompagner dans leur recherche d'emploi en leur apportant l'aide nécessaire pour franchir les éventuelles étapes qui jalonnent leur parcours.

La disponibilité et la capacité des bénévoles à mobiliser en interne et en externe d'autres acteurs clés sont essentielles pour pouvoir réaliser un accompagnement global.

- ❖ Référents : DÉPART PARCOURS 72, tel 02 43 61 23 09

MISSION LOCALE AGGLO MANCELLE, 02 43 84 16 60 mail [laetitia.rool@mlmans.info](mailto:laetitia.rool@mlmans.info)

## RÉSEAU DE LA RUE AU LOGEMENT

Les services de la veille sociale et de l'hébergement/ logement sont regroupés pour faciliter le parcours des personnes en situation de rue vers le logement, possible grâce à leurs activités de rue portées par 100% de bénévoles et leurs dispositifs d'hébergement et de logement adapté gérés par des bénévoles et des professionnels du travail social.

Toutes les activités des Restos sont impulsées et portées localement.

❖ Référents : *LES TOITS DU CŒUR, tel 02 43 40 11 33*

*ASSOCIATION TARMAC, centre hébergement tel 02 72 16 45 70*

*ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME, tel 09 50 26 45 10*

*LE RELAIS HABITAT ET SERVICE JEUNES, tel 02 43 61 23 03*

➤ *REFLEXE AVEC LE 115*

## ATELIERS DE FRANÇAIS

Parce que comprendre la langue française, savoir lire, écrire et s'exprimer, sont essentiels pour l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi pour l'épanouissement personnel, les Restos du cœur mettent en place des Ateliers de français.

Il s'agit de séances d'apprentissage du français, en groupe ou en individuel, à destination d'adultes ne parlant pas la langue ou souhaitant en améliorer la connaissance.

Basées sur de la discussion et des exercices ayant pour objectif d'être autonomes dans la vie quotidienne, les séances sont adaptées aux niveaux des apprenants.

❖ Référents : *ATELIER DE FRANCISATION, CENTRE DU MIROIR, tel 09 52 63 52 99*

*L'AGAFI, tel 02 43 80 37 28*

*L'UNIVERSITÉ DU MANS, tel 08 90 10 92 76*

*CENTRE SOCIAL ALLONNES, tel 02 43 39 11 77*

## ACCÈS À LA JUSTICE

De nombreuses personnes accueillies aux Restos ont des questions sur leurs droits et leurs devoirs, dans le cadre d'une séparation par exemple ; ou font face à des problèmes juridiques : impayés, difficultés d'accès au séjour, expulsions locatives, etc.

Appréhension vis-à-vis des institutions, isolement, discriminations, difficultés face aux démarches, etc. sont autant de facteurs qui entravent l'accès au droit, précarisant encore d'avantage des personnes déjà en position de vulnérabilité.

Notre rôle, favoriser l'accès à la Justice (au droit) par une écoute attentive permettant d'identifier dans chaque temps de l'accueil et de l'accompagnement, les éventuelles difficultés rencontrées.

En synergie avec les professionnels du droit et de la justice auxquels nous passons le relais :

En mettant en place des permanences d'information juridiques, anonymes et gratuites, animées par des professionnels du droit, au sein même des centres

En favorisant l'orientation vers les lieux d'accès au droit à proximité du centre (Permanences au sein des Maisons de la Justice et du Droit, animées par les avocats des Barreaux ou juristes des associations spécialisées...)

❖ Référents : LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DE LA SARTHE, tel 02 43 39 05 85

CIDFF Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (notamment, violences faites aux femmes) tel 02 43 54 10 37, mail [cidff72@orange.fr](mailto:cidff72@orange.fr)

## INCLUSION NUMÉRIQUE

Se sentir à l'aise et être capable d'y arriver, effectuer ses recherches en toute sécurité et sérénité, être autonome et avoir accès aux outils pour effectuer ses démarches en ligne sont essentiels pour les personnes en situation de précarité sociale et de ce fait exclues du numérique. C'est pourquoi, les Restos du Cœur visent à proposer dans tous ses lieux d'accueil un accompagnement qui rend le numérique accessible pour les Personnes Accueillies via leur montée en compétences.

❖ Référents : réflexion en cours

## ACCÈS À LA SANTÉ

Le droit à la santé reste trop souvent inaccessible pour les personnes accueillies aux Restos du Cœur, fréquemment fragilisées par des conditions de vie difficiles : absence de couverture maladie ou de complémentaire santé, renoncement aux soins, relégation des problèmes de santé face aux urgences du quotidien, absence de structure de soins à proximité. Les raisons en sont variables et parfois multiples : le manque d'information ou de ressources financières, la complexité des démarches et du système de santé en France, les discriminations dans l'accès aux soins, etc. Ce sont autant de freins pour l'insertion dans un parcours de soins.

Notre rôle, favoriser l'accès à la prévention et aux soins :

Par une écoute attentive permettant d'identifier dans chaque temps de l'accueil et de l'accompagnement, des difficultés rencontrées ;

Par une information sur les droits et dispositifs mobilisables ;

Par une orientation vers les interlocuteurs compétents.

❖ Référents : CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA SARTHE, tel 02 43 39 14 01

CCAS via la MAIRIE DU SECTEUR

CCAS CENTRE DU MANS, tel 02 43 74 51 51

ASSISTANTES SOCIALES du département et des centres hospitaliers

## JARDINS DE PROXIMITÉ

Les jardins de proximité sont une activité de lien social proposée aux personnes accueillies qui souhaitent s'investir dans la production de légumes à destination des Restos du cœur. Elle remplit une double mission sociale :

Support d'accompagnement, d'insertion et de lien social. Le jardin est un élément mobilisateur, il permet un temps de répit en sortant du quotidien. C'est aussi un espace ouvert aux rencontres qui favorisent les échanges conviviaux pour retisser des liens sociaux.

Approvisionnement de fruits et légumes en circuit-court, de qualité et de grande fraîcheur pour les lieux d'accueil Restos du cœur. Les jardins participent à la démarche de qualité et de diversification nutritionnelle.

❖ Référents : Démarrage du projet en cours

## LA GESTION RAISONNEE DE L'EAU



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE



#### **Le Département crée une action en faveur de la gestion raisonnée de l'eau**

**Soutien financier pour les systèmes de récupération des eaux de pluie**

**Grâce à une aide pouvant atteindre 500 €, le Département accompagne les particuliers et les collectivités pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.**

Le Département de la Sarthe est confronté à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents ainsi qu'à une augmentation des températures moyennes et une réduction du volume des précipitations estivales. **La collectivité a donc souhaité créer des actions en faveur de la gestion de l'eau, avec notamment la création d'une aide à l'acquisition de réservoirs de récupération d'eau pluviale.** En effet, ces réservoirs permettent de réduire l'impact d'une forte pluie sur le réseau d'évacuation, et ensuite de restituer progressivement cette eau au milieu, à l'arrosage des plantes et ainsi soulager la consommation d'eau puisée, traitée et distribuée.

**L'aide à l'acquisition d'un réservoir de récupération d'eau de pluie et du matériel de raccordement représentera environ 30% de la facture, qui sera située entre 100 € et 500 €. Cette aide du Département est destinée aux résidents sarthois, propriétaires ou locataires, de même qu'aux collectivités.**

Les projets soutenus doivent être d'une capacité minimale de 1m<sup>3</sup> et correspondre à des usages extérieurs et domestiques. Le réservoir doit être opaque et d'une couleur adaptée à son environnement, et acheté dans un magasin en Sarthe. La demande de subvention doit être accompagnée de la facture et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Il faut certifier sur l'honneur qu'il s'agit d'une première installation de réservoir et s'engager à respecter les règlements en vigueur.

Le dossier de demande est téléchargeable sur [WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE](http://WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE) et sera à retourner au :

Département de la Sarthe  
Service Eau et Rivières Domaniales  
Place Aristide Briand – 72000 Le Mans  
ou par courriel : [celine.jallot@sarthe.fr](mailto:celine.jallot@sarthe.fr)



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# LA FIBRE POUR TOUS EN SARTHE !

Un choix audacieux du Département, avec le soutien des Communautés de communes, de la Région, de l'État et des fonds structurels européens.

**L'objectif de rendre raccordables 100 % du territoire sarthois à fin 2022 est tenu. Plus de 40 % des Sarthois sont déjà connectés au réseau fibre.** Pour bénéficier de ce service, il appartient à chacun de souscrire une offre auprès de l'opérateur de son choix. C'est cet opérateur choisi par le client final qui réalisera le raccordement entre le réseau public et l'habitation.

Le réseau déployé par Sarthe Numérique permet en effet de choisir un opérateur tout en conservant la possibilité de changer d'offre ultérieurement. Cet opérateur sera le seul interlocuteur du client durant toute la durée du contrat.

En cas d'interruption de service, le client appelle son opérateur qui doit en tout premier lieu vérifier le bon fonctionnement de ses équipements. Si l'interruption de service est due au réseau, s'est ensuite à l'opérateur du réseau fibre Sartel THD d'intervenir, pour cela il doit être impérativement sollicité par l'opérateur.

**Le bon réflexe à avoir en cas de panne : Appeler son opérateur !** Car Sartel THD n'est autorisé à intervenir sur le réseau seulement que s'il est sollicité par l'opérateur du client final.

Pour plus d'informations, un site Internet est à votre disposition [www.lafibrearrivechezvous.fr](http://www.lafibrearrivechezvous.fr) et un numéro vert est également disponible 0 800 800 617.

### Le saviez-vous ?

En application de dispositions décidées au niveau national sous le contrôle de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes (Arcep), **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 les opérateurs commerciaux ne proposeront plus à leurs nouveaux clients de services ADSL.**

Dès lors, il peut être opportun, si vous n'êtes pas encore passés à la fibre optique de le faire dans les prochains mois, afin de renforcer la valeur de votre patrimoine et de faciliter une éventuelle mutation ou un changement de locataire. Le délai de raccordement est habituellement de quelques semaines, cependant pour les points les plus éloignés du territoire ce délai peut être porté à 6 mois.

Pour réaliser le raccordement entre le domaine public et l'habitation, les opérateurs utilisent les infrastructures existantes sur les propriétés privées. Après le passage du technicien de l'opérateur, s'il s'avère qu'une remise à niveau de ces infrastructures est à réaliser, le raccordement final ne pourra être effectué qu'après la prise en charge par le propriétaire de l'exécution des travaux nécessaires sur sa propriété. Mieux vaut donc solliciter sans attendre un opérateur pour le raccordement à la fibre de son habitation !



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Sarthe, Mercredi 14 avril

### « Carbocage » : Un futur plan départemental de gestion durable des haies

*Une réunion s'est tenue la semaine dernière, en présence de Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental, François Boussard, Président de la Commission Agriculture, Environnement et Développement durable du Département, Michel Dauton, Président de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe et Sarah Colombié, consultante innovation, climat et environnement à la Chambre d'Agriculture pour mettre en œuvre un futur plan départemental « CARBOCAGE », avec pour objectif d'accompagner les démarches vertueuses des agriculteurs dans l'entretien de leurs haies bocagères sur notre territoire. Le Département s'inscrit totalement dans cette démarche visant à lutter contre le réchauffement climatique, par la plantation de haies bocagères.*

#### Stocker le carbone par une gestion optimisée des haies

Le bocage, entretenu par les agriculteurs, est un puits de carbone capable de compenser une partie des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. **Sans gestion, les haies vieillissent et se dégradent, c'est pourquoi il faut adopter une gestion dynamique et durable de la haie permettant son renouvellement** et ainsi assurer ses fonctions de production de bois, stockage du carbone, habitat pour la biodiversité (faune, flore), filtration de l'eau, limitation de l'érosion et valorisation des paysages.



#### Le Saviez-Vous ?

*Une plantation de haies peut stocker entre 3 et 5 tonnes de carbone au kilomètre, soit 500t sur 15 ans, à l'échelle d'une exploitation !*

#### Une politique départementale bocagère dynamique

Depuis de nombreuses années, le Département encourage déjà la sauvegarde du bocage. La collectivité a récemment élargi son action et propose d'accompagner les agriculteurs, mais aussi les particuliers, les collectivités, les associations et les entreprises dans leur(s) projet(s) autour du bocage.

Les actions proposées sont étendues et ne concernent désormais plus seulement les haies mais aussi les autres éléments du bocage via un accompagnement technique et financier sur la création et la restauration de mares, la plantation d'arbres isolés ou en verger, la plantation de bosquets, la création de têtards et la mise en place de clôtures dans le cas où celle-ci est nécessaire pour protéger l'élément du bocage créé.

#### Le Saviez-Vous ?

*Entre 2015 et 2020, le Département a accompagné la création ou restauration de 97 mares, la plantation de 535 fruitiers, la plantation ou la mise en têtards de 1 482 arbres, la plantation de 3 253 plants en bosquet ainsi que 175 km linéaires de haie.*

[www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr)

Contact presse :

Fanny Diard

+33(0)6 81 76 90 93

[fanny.diard@sarthe.fr](mailto:fanny.diard@sarthe.fr)

+33(0)2 43 54 72 99



## « Carbocage » : une solution innovante, fruit d'une expérimentation menée en partie en Sarthe

Le projet « Carbocage » vise à encourager une gestion durable des haies permettant de stocker du carbone, et de rendre des services associés (limitation de l'érosion, régulation de la quantité et de la qualité de l'eau, production de bois).

« Carbocage » rassemble des entreprises, des collectivités, des agriculteurs pour la valorisation du stockage du carbone à travers un marché carbone local. Chaque secteur d'activité est émetteur de gaz à effet de serre (transport, résidentiel, industrie...). Au-delà des efforts de réduction, il est important de maintenir, voire augmenter, le stock de carbone dans le sol et la biomasse. La solution étudiée dans Carbocage est de stocker le carbone par une gestion optimisée des haies.

Ce projet expérimental a été mené et financé par l'ADEME pendant 3 ans, a permis de concevoir une méthode assurant l'évaluation du stockage de carbone par les haies et propose l'expérimentation d'un marché carbone local. 3 territoires ont été le lieu des expérimentations : le Pays des Mauges (44), le Pays du Roi Morvant (56) et le **Pays de la Vallée de la Sarthe** (72).

Le Conseil départemental de la Sarthe va soutenir financièrement le déploiement de ce plan « Carbocage », à l'échelle du département, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

[www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr)

Contact presse :

Fanny Diard

+33(0)6 81 76 90 93

+33(0)2 43 54 72 99

[fanny.diard@sarthe.fr](mailto:fanny.diard@sarthe.fr)

# PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE



**Votre territoire vous accompagne dans votre projet de rénovation énergétique.**



**Contactez-nous**

**02.52.70.09.82**

**valleeduloir.croissance-verte.net**

Vallée  
du  
**Loir**

Création graphique et illustrations atelier-ju.fr



**CITÉMÉTRIE**



Afin de faciliter la rénovation énergétique de ses habitants, le PETR Pays Vallée du Loir lance un nouveau service permettant aux bénéficiaires d'être accompagnés sur l'ensemble des étapes de leur parcours.

**Pour toutes questions ou simulation en ligne d'une première estimation d'aides : 02.52.70.09.82 - <https://valleeduloir.croissance-verte.net/>.**

[Valleeduloir.croissance-verte.net](https://valleeduloir.croissance-verte.net) c'est un **site internet** et un **numéro de téléphone unique**. La plateforme regroupe des articles sur divers sujets autour de la rénovation énergétique, un espace en ligne sécurisé pour suivre les étapes de son projet ainsi que des outils d'évaluation et de simulation pour obtenir des premières estimations. Il est possible de prendre rendez-vous avec un conseiller pour être accompagné dans son projet.

Croissance Verte a été conçue dans le but de garantir à tous une offre de **services de qualité** et des **conseils non orientés** par des objectifs commerciaux.

Les conseillers en rénovation énergétique sont formés par l'ADEME.

Les prestataires référencés sur la plateforme sont quant à eux tous des professionnels du bâtiment des Pays de la Loire certifiés RGE, qui s'engagent aux côtés de la structure à respecter un service et des travaux de qualité, et à délivrer des conseils objectifs.



## PASSAGE DE L'HIVER

Dispositifs à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique



### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser **des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.**

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

### ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE [WWW.MONECOWATT.FR](http://WWW.MONECOWATT.FR)

Rendez-vous sur le site [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr) pour vous inscrire à l'**alerte « vigilance coupure »** et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

### À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

- Entre 8h et 13h
- Entre 18h et 20h



## PASSAGE DE L'HIVER

### Dispositions à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique



#### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées, par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

#### ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE [WWW.MONECOWATT.FR](http://WWW.MONECOWATT.FR)

Rendez-vous sur le site [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr) pour vous inscrire à l'alerte « vigilance coupure » et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

#### À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

- Entre 8h et 13h
- Entre 18h et 20h



#### EN PRATIQUE

#### JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux appeler le **09 70 82 00 70** (serveur vocal)

#### MESURES DE PRECAUTIONS A PRENDRE

- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Limiter l'ouverture de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- Prudence lors de l'utilisation de bougies
- Ne pas recourir à des solutions d'alimentation électrique non sécurisées
- Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure

#### BON À SAVOIR

- Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués dans le cadre des coupures temporaires liées au passage de l'hiver, elle seront réalisées à distance.
- Ces potentielles coupures temporaires ne sont pas effectuées via le compteur électrique.
- La réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance sans aucune action de votre part.

En cas de travaux sur le réseau, téléchargez l'application Enedis à mes côtés ou contactez le Centre d'Appels Dépannage d'Enedis par téléphone **24h/24, 7j/7 : 09 726 750** + deux chiffres de votre département.

#### Enedis, qui sommes-nous ?

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

## Informations importantes :

Le référent ENEDIS pour la COMCOM SUD SARTHE est Mr Cyril Jardin que vous pouvez joindre au 02.43.47.51.04 ou au 07.64.43.42.82.

Pour une panne individuelle appelez au 0972.67.50.72.

Si vous voyez des fils électriques au sol, respectez un périmètre de 5 mètres autour et prévenez Mr Cyril Jardin.

Pour information, les pics de consommation sont de 8h à 13h et de 18h à 21h ; dans ces périodes évitez toutes consommations inutiles.

Nous vous conseillons de vous inscrire sur le site [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr) afin d'être prévenu en cas de coupure et de participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

Conseil de  
Développement  
Territorial



### Sentier pédestre au fil du Loir : *Un projet pour tous*

Notre Pays Vallée du Loir est riche de son patrimoine culturel, architectural, agricole, touristique, ...; cette richesse est valorisée via différents vecteurs : les acteurs touristiques dont l'Office du tourisme de la Vallée du Loir, les acteurs économiques qui assurent entre autre le développement d'équipements touristiques de qualité tels que les différents circuits de randonnée pédestre, etc.

Le *Conseil de développement territorial\**, avec sa volonté de contribuer à mieux définir l'identité de notre territoire, a imaginé un **projet de sentier au plus près de la rivière** permettant de relier différents sentiers existants en les dotant d'un **balisage** et d'une **signalétique communs** pour informer les randonneurs, les touristes, les promeneurs locaux... de l'existence de sites intéressants et marqueurs de notre belle Vallée du Loir.

Plus précisément, ce **sentier "au fil du LOIR"** pourrait voir le jour en reliant les tronçons déjà fonctionnels (Bazouges/Cré-sur-le Loir, La Flèche, Luché Pringé, Le Lude, Vaas, Marçon...), en accord avec les propriétaires et locataires fonciers. Ce sentier s'écartera du Loir dans les bourgs pour contribuer à la vie économique locale ou en valorisant telle ou telle curiosité patrimoniale.

Ce projet a été présenté aux présidents des trois communautés de communes de la vallée du Loir. Le comité syndical du Pays vallée du Loir l'a approuvé par un vote favorable le 29/03/2022.

L'accès au bord du Loir, qui est une rivière domaniale depuis le lieudit « La Pointe » à Chahaigues jusqu'à Bazouges-Cré sur le Loir, est permis à tout piéton en vertu d'une servitude dite de marchepied. (Code général de la propriété des personnes publiques Article L2131-2 Modifié par LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 62)

Ce sentier large de moins de 3 m, pourrait faire le lien avec d'autres sentiers (GR5, 40 plus belles randonnées en Vallée du Loir...) pour compléter des boucles communales et mettre en valeur des curiosités locales.

Nombreuses sont les parties prenantes qui encouragent ce projet.

Il reste encore beaucoup de rencontres à mener, de travail de pédagogie à déployer, de conciliations à établir avant d'aboutir à un résultat. Mais fort du soutien du plus grand nombre, la légitimité du Conseil de développement territorial n'en sera que plus grande pour avancer sur ce chemin encore sinueux mais prometteur d'un sentier en bord de Loir où il fera bon flâner !

Si vous souhaitez plus d'informations sur ce projet, envoyez un message à [conseil.developpement@pays-valleeduloir.fr](mailto:conseil.developpement@pays-valleeduloir.fr), nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

*\* Le Conseil de développement territorial est un groupe bénévole d'habitants et d'acteurs du territoire s'exprimant à titre collectif. Ses membres sont issus des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Il a pour rôle de conseiller, aider à la réflexion et donner son avis sur les décisions prises par les élus du Pays Vallée du Loir (ensemble des 3 communautés de communes couvrant tout le sud du département de la Sarthe). Il peut de façon occasionnelle se saisir de sujets de réflexion autres que les thématiques abordées par les élus et il permet d'accompagner les initiatives citoyennes.*

## FERMETURE

DES 4 DÉCHÈTERIES DU  
SYNDICAT DU VAL DE LOIR



 **les samedis 24 et 31**   
**décembre après-midi**

Les déchèteries sont ouvertes le matin  
jusqu'à 12h.



**NOUVEAUX HORAIRES  
D'OUVERTURES  
A COMPTER DU 02 JANVIER**

*Les nouveaux horaires sont indiqués au verso de votre  
calendrier de collecte 2023 disponible en mairie ou en  
téléchargement sur [www.syndicatvaldeloir.fr](http://www.syndicatvaldeloir.fr)*



**Syndicatvaldeloir**



**Syndicat du Val de Loir**  
Application gratuite

# COLLECTE 2023

## Déchèteries à votre disposition

### Nouveaux horaires en 2023



Pour y déposer vos déchets verts, encombrants, gravats, mobilier, appareils électriques et électroniques, textiles, huiles usagées, produits toxiques, papiers...

**Déchèterie du Lude**  
(la bonne cirasière)  
02 43 94 13 73

**Déchèterie de Verneil-le-Chétif**  
(l'auserain)  
02 43 46 73 30

**Déchèterie de Oizé**  
(rte de Mansigné)  
02 43 77 03 22

**Déchèterie de Montval-sur-Loir**  
(rue de la vieille gare - Château-du-Loir)  
02 43 46 72 24

Lundi	9 h 30 - 12 h 30
Mardi	9 h 30 - 12 h 30
Mercredi	14 h 00 - 17 h 00
Jeudi	9 h 30 - 12 h 30
Vendredi	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00

Lundi	14 h 00 - 17 h 00
Mardi	14 h 00 - 17 h 00
Mercredi	9 h 30 - 12 h 30
Jeudi	9 h 30 - 12 h 30
Vendredi	9 h 30 - 12 h 30
Samedi	9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00

Lundi	9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00
Mardi	14 h 00 - 17 h 00
Mercredi	9 h 30 - 12 h 30
Jeudi	9 h 30 - 12 h 30
Vendredi	9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00
Samedi	9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00

Lundi	9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00
Mardi	9 h 30 - 12 h 30
Mercredi	14 h 00 - 17 h 00
Jeudi	9 h 30 - 12 h 30
Vendredi	9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00
Samedi	9 h 30 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00

#### Les déchèteries accueillent :



Merci de prendre vos précautions afin de permettre la fermeture des sites aux horaires indiqués à l'entrée.



En cas de conditions climatiques exceptionnelles (fortes chaleurs) en juillet et en août :  
ouverture des déchèteries de 7H30 à 12H30\*

\*Ces horaires s'appliqueront pour toutes les déchèteries durant toute la semaine. Informations communiquées via les réseaux sociaux du Syndicat ou en contactant votre mairie.

Suivez le Syndicat du Val de Loir sur les réseaux sociaux !

SyndicatvaldeLoir  
application  
Syndicat du Val de Loir



+ d'infos : 02 43 94 86 50 ou [www.syndicatvaldeLoir.fr](http://www.syndicatvaldeLoir.fr)



Bac des emballages à recycler tous les 15 jours (semaines paires)



Bac des ordures ménagères 1 fois par semaine (en cas de jour férié dans la semaine, toutes les collectes qui suivent sont reportées d'une journée)

Seuls les bacs dont les couvercles sont fermés seront collectés. Merci de les sortir la veille au soir.

Janvier	Février	Mars	Avril
12 26	9 23	9 23	6 20
Mai	Juin	Juillet	Août
5* 19*	2* 15 29	13 27	10 24
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
7 21	5 19	3* 16 30	14 29*

\*Collecte décalée d'une journée en raison du jour férié

Dans le bac jaune, les emballages à recycler, en vrac

Emballages en plastique

Bouteilles et flacons en plastique

Emballages en métal

Tous les papiers, cartonnets et briques alimentaires

Ayons les bons réflexes !

Bien vider mais inutile de laver

En vrac dans le bac

Les cartons, petits ou grands... à jeter à la déchèterie

#### Dans le bac noir, les ordures ménagères, en sac



Le verre est collecté en apport volontaire



Un doute ? Consultez le guide du tri



Scannez moi !



+ d'infos : 02 43 94 86 50  
ou [www.syndicatvaldeLoir.fr](http://www.syndicatvaldeLoir.fr)

# RAPPEL CONSEILS DE TRI

## Consignes de tri : quelques rappels !

Depuis déjà 2 ans, sur le territoire du Syndicat du Val de Loir, **TOUS** les emballages et les papiers se trient, sans exception ! Dans le bac ou la colonne de tri, on peut déposer en plus des briques alimentaires, des conserves, des bouteilles en plastique et des papiers, les pots de yaourt, les barquettes, les films et sacs plastiques.

Mais pour que le recyclage se passe correctement, il faut respecter certaines règles.

**CHEZ VOUS, TOUS  
LES EMBALLAGES  
SE TRIENT**



- ❶ Déposez vos emballages **en vrac** dans le bac de tri **sans les emboîter**, même les pots de yaourts. S'ils sont imbriqués les uns dans les autres, ils ne seront pas traités comme il faut.
- ❷ Pour gagner de la place, **écrasez vos bouteilles** mais dans le sens de la hauteur. Le travail au centre de tri sera facilité.
- ❸ Pot de yaourt, barquette de beurre, boîte de conserve... **pas besoin de le laver**, il suffit de le vider. Les salissures ne nuisent pas au recyclage.



Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

**Un doute, une question sur le tri ?**  
02 43 94 86 50 - [www.syndicatvaldeloir.fr](http://www.syndicatvaldeloir.fr)  
Syndicatvaldeloir

**#SUIVEZMOI**  
Application gratuite  
illiwap

Syndicat Mixte du Val de Loir  
pour collecter et traiter  
des déchets

CITEO

Pour toute information complémentaire, le Syndicat du Val de Loir est à votre disposition du lundi au vendredi au **02 43 94 86 50** de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermé l'après-midi du mardi et du jeudi). N'hésitez pas également à nous contacter par mail via [contact@syndicatvaldeloir.fr](mailto:contact@syndicatvaldeloir.fr)

# Déchets acceptés en déchèteries

## NON VALORISABLES (encombrants, plâtre, briques plâtrières, polystyrène...)



Devenir : non valorisables, ils partent à l'usine d'incinération

**!** La laine de verre est acceptée seulement en petite quantité et en sacs.

## DECHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (ordinateur, aspirateur, four...)



Devenir : ils sont démantelés, dépollués et/ou recyclés

**!** Videz vos appareils électriques (ex : réfrigérateurs) avant de les déposer en déchèterie.

## BOIS non traité (cagettes, palettes brutes, tourets...)



Devenir : ils sont recyclés en éléments de particules bois

## METAUX (ferraille, déchets de câble, grillage...)



Devenir : ils sont recyclés en ferraille pour l'industrie

## DEBLAIS, GRAVATS propres (tuiles, parpaing, faïence, terre...)



Devenir : ils sont enfouis dans des centres d'enfouissement de classe 3

**!** Enlevez les parties plastiques (ex : chasse d'eau, couvercle WC) avant tout dépôt dans la benne.

## DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES dans l'emballage d'origine ou dans un flacon identifié (peintures, vernis, herbicides...)



Devenir : certains sont valorisés, d'autres sont éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

**!** Pour faciliter la gestion du stockage, apport maximal de 50 litres par passage.

## MOBILIER (armoire, canapé, literie, table, oreiller, couette...)



Devenir : il est recyclé dans des centres spécialisés.

**!** Videz, démontez, cassez vos meubles avant de les jeter. Cela facilitera le remplissage de la benne.

## LAMPES (lampes à LED, basse consommation, néon...)



Devenir : une partie est recyclée. Le reste est incinéré.

**!** Les lampes usagées peuvent être reprises gratuitement par tout magasin vendant ces produits.

## DECHETS VEGETAUX (tontes, branchage, feuillage...)



Devenir : ils sont broyés sur place puis transformés en compost chez un prestataire.

**!** Ne laissez pas de déchets de ferrailles et de plastiques.

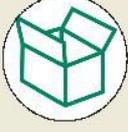
## TEXTILES (vêtements, linge de maison et chaussures)



Devenir : ils sont donnés, revendus en friperies ou recyclés.

**!** Liez les chaussures par paire. Mettez le textile en sacs avant tout dépôt dans la benne.

## CARTONS



Devenir : ils sont recyclés en carton et papier

**!** Ils doivent être propres, vides et pliés.

## SONT INTERDITS (liste non exhaustive) :



- les ordures ménagères,
- les emballages ménagers (sauf le verre et le papier),
- l'amiante,
- les bouteilles de gaz

Pour tous renseignements, contactez le Syndicat au 02 43 94 86 50.



Afin d'éviter la saturation des bennes, le dépôt est limité à 3 m<sup>3</sup> par semaine sur l'ensemble des déchèteries. Informations complémentaires sur le règlement des déchèteries consultable en déchèteries ou sur [ww.syndicatvaldeloir.fr](http://ww.syndicatvaldeloir.fr).

# RAPPEL DE QUELQUES REGLES DE VIE SIMPLES

Le bien vivre ensemble nous paraît être un thème important : respectons quelques règles de vie simples afin d'éviter des conflits, qui sont parfois loin d'être anodins.

## **BRUIT DE VOISINAGE**

Pour limiter le bruit, suivons l'arrêté préfectoral (n° 960-1758 du 23 mai 1996 (modifié)) :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par nos soins à l'aide d'appareils tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent avoir lieu que :

- ✓ les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 ;
- ✓ Les samedis de 9h à 19h ;
- ✓ Les dimanches et jours fériés de 10h à 16h.

## **PROPRETE**

Pour le bien-être de tous, respectons la propreté de la commune : ne jetons pas les mégots, masques ou papiers à terre.

N'arrachons pas les fleurs dans les bacs ou dans les parterres fleuris du bourg ou chez les particuliers.

Pensons à sortir nos poubelles le mercredi soir pour éviter les mauvaises odeurs et la dégradation par les petites bêtes et n'oublions pas non plus de libérer les trottoirs ou proximité de route après le passage des éboueurs pour faciliter le cheminement dans les rues ou routes.

## **LES ANIMAUX**

Un chien qui aboie de façon intempestive peut constituer une nuisance sonore insupportable et répréhensible.

Nous rappelons aux propriétaires qu'ils sont pénalement responsables de leurs animaux en cas d'accident et que la divagation est interdite.

Certains chiens supposés dangereux (voir liste en mairie) sont à déclarer obligatoirement aux autorités municipales, sous peine de sanctions et de poursuites.

Dernier point très important : les déjections canines sont interdites sur toutes les voies publiques (espaces de jeux pour enfants compris) et par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire est donc tenu de ramasser les déjections de son animal avec un sac plastique ou papier.

## **L'ELAGAGE**

Vous avez des haies qui débordent largement sur les trottoirs : vous êtes tenus de les tailler afin de ne pas gêner le passage piétons.

Vous avez des arbres situés à proximité des installations France Télécom ou ENEDIS, qui risquent d'endommager les câbles aériens : vous êtes tenus de les élaguer. Au cas où l'élagage ne serait pas effectué, les frais de remise à niveau du réseau seraient à votre charge.

## **BRULAGE DES DECHETS VERTS**

Il est interdit de brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin les déchets verts.

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, ou de les déposer en déchèterie. Il est important de tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie mais surtout vous encourez une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

# QUELQUES PHOTOS DES ACTIVITES COMMUNES

## DEFILE DU 8 MAI



## LE SAMEDI 4 JUIN

### Repas du club Générations Mouvement

A l'espace socioculturel Hervé-Le-Corre, le club de Générations mouvement a organisé son repas après une période d'interruption due à la situation sanitaire. **C'est avec un énorme plaisir que 32 membres du club se sont retrouvés autour d'une table, pour partager le repas, concocté par un traiteur local,** confie Josiane Monchâtre, présidente du club.

L'après-midi s'est poursuivie par un temps de détente avec des jeux de société et de cartes.

**Une journée appréciée de tous marquant la reprise des animations du club, depuis le mois de mars,** termine Josiane Monchâtre.

## LE SAMEDI 30 JUILLET

### Le festival Festiloir fait étape à Saint-Germain-d'Arcé



La compagnie Allégorie a présenté une version écourtée de son spectacle « LOOKing fOr ».

Une séance Archi'Curieux et une animation « Le Saule lecteur » par la compagnie Les Tombés de la Lune faisait partie du programme.

Une visite de la commune a été organisée par le Pays d'art et d'histoire, avec un guide conférencier.

La municipalité avait organisé à partir de 16h un marché de producteurs, artisans locaux ((pommes, légumes, fromages, miel, viande de bœuf, vins, bijoux, maroquinerie, plantes).

Elle avait fait appel au restaurant local « **La Bonne Tablee** » pour proposer un repas à moindre prix, ou bien chacun avait la possibilité d'apporter son pique-nique.

Le verre de l'amitié offert par la municipalité a laissé la place à la danse avec le groupe « **Nat'Gi Band** ».

Un magnifique feu d'artifice a clôturé cette après-midi à laquelle plusieurs centaines de personnes ont assisté.



## LES 27 ET 28 AOUT

### Participation au Comice agricole de Luché-Pringé

La municipalité a souhaité faire un char.



Quinze chars fleuris de Luché et des autres villages du canton ont ravi petits et grands lors du traditionnel défilé.



Char de Luché-Pringé

## Cérémonie du 11 novembre 2022



## Cérémonie suivie du repas offert par la municipalité aux habitants âgés de plus de 70 ans.

22 de nos aînés ont participé à ce repas préparé par le restaurateur local « La Bonne Tablee ».



## Vendredi 16 décembre 2022

Repas de Noël de l'ensemble des élèves du SIVOS dans la cantine de Saint Germain d'Arcé, en présence des professeurs des écoles, des ATSEM, du Maire de Chenu Mr Thierry Lecerf, de l'élue Marie-Claire Leplet (représentant Antony Rousseau Maire de Saint Germain d'Arcé) et de la secrétaire de mairie de Chenu Barbara Berson.



De gauche à droite : Maire de Chenu Thierry Lecerf, les professeurs des écoles : Nicolas Tournois, Lucie Lechaux , Gabrielle Gerbron.



# LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS A RETENIR

## MESSE DE NOEL

Elle aura lieu le **24 décembre** en l'église de **Saint Germain d'Arcé à 19h30**.



24 décembre	26 décembre
Château du Loir à 19h Le Lude à 21h	Le Lude à 9h30 Château du Loir à 11h

## Association GENERATION MOUVEMENT

- ✓ Les 1er et 3ème mardi de chaque mois : réunion du club à 14h dans la salle socio-culturelle ;
- ✓ Le 17 janvier à 14h : Assemblée Générale. Les cotisations augmenteront de 0,25 €, les cotisations s'élèveront donc à 13,50 € par personne ;
- ✓ Le 17 février à Dissé-sous-Le-Lude : Assemblée Générale du canton.

### Evènements :

- ✓ Le 23 février à 15 h : spectacle « les pays de cœur pour l'Ukraine » par l'ensemble Vulnu ;
- ✓ Le 12 mars : repas du club à Saint Germain d'Arcé (réservation avant le 1er mars) ;
- ✓ Le 16 mars et le 19 octobre : concours de Belote à La Bruère-sur-Loir ;
- ✓ Dernière semaine d'avril : voyage dans le Jura (bloqué en décembre) ;
- ✓ Repas « tête de veau » au restaurant « Le relais de l'Ardillère » à Couesmes (date à définir) ;
- ✓ Le 24 mai : pétanque à La Chapelle-aux-Choux (5 € par personne) ;
- ✓ Le 21 juin : pique-nique à Luché-Pringé ;
- ✓ Le 13 septembre : cochon grillé à Dissé-sous-Le-Lude ;
- ✓ Le 16 septembre : voyage ANCV région de Lourdes.

## JSA (Jeunesse Sportive Arcéenne)



### Matches de début d'année :

- ✓ Le 29 janvier : Saint Germain d'Arcé se déplace à Château du Loir ;
- ✓ Le 5 février : La JSA reçoit Aubigné-Racan à 13 h.

### Evènements :

- ✓ Le 22 avril : soirée paëlla à l'espace culturel de Vaas ;
- ✓ Le 3 juin : concours de Pétanque ;
- ✓ Le 16 juin : Assemblée Générale ;
- ✓ Le 1er juillet : tournoi de foot.

## APC (Agence Postale Communale)

L'agence sera fermée EXCEPTIONNELLEMENT du 8 février au 4 mars 2023.

# DIVERTISSEMENT

## ALA DECOUVERTE DE NOTRE COMMUNE et SES ALENTOURS

Notre commune possède plusieurs circuits de randonnées :

- ✓ Le chemin « qui sent la noisette » de 8 kms ;
- ✓ Le chemin « vers Saint-Hippolyte » de 8 kms ;
- ✓ Le chemin « de cave au trésor en château ruiné » de 10 kms ;
- ✓ Le chemin « Amenon » de 13 kms.

Tous ces circuits permettent de découvrir les « petits trésors cachés » de la nature arcéenne (voir annexe). Les divers plans sont disponibles en mairie.

## Coloriage points à relier : Qui se cache dans la neige ?

# RECETTE POUR LES FETES

## Verrines avocats crevettes et fromage frais

Pour 4 personnes :

- ✓ 4 avocats bien murs ;
- ✓ 45 crevettes décortiquées ;
- ✓ 2 citrons verts ;
- ✓ fromage frais type carré frais (150 g en tout) ;
- ✓ crème fraîche ;
- ✓ ciboulette.

### ETAPE 1

Ecrasez avec une fourchette la chair de 2 avocats et arrosez-les avec le demi jus du citron vert. Dans vos quatre verrines, répartissez la purée d'avocat sur environ 2 cm de hauteur. Réservez une partie de la purée pour une autre couche.

### ETAPE 2

Coupez environ 16 crevettes en morceaux et disposez-les sur la purée d'avocat (4 crevettes coupées par verrine). Réservez 16 crevettes entières pour la décoration du dessus de la verrine.

### ETAPE 3

Ecrasez avec une fourchette les 6 carrés frais et la ciboulette ciselée en petits morceaux. Rajoutez un peu de crème (environ 5 cl) pour que le mélange soit moins épais.

### ETAPE 4

Dans vos 4 verrines, répartissez le mélange de fromage frais sur environ 2 cm. Réservez une partie du mélange pour une autre couche.

### ETAPE 5

Prenez le 3ème avocat, enlevez la peau, coupez-le en petits morceaux et arrosez le tout du jus d'un demi citron vert.

### ETAPE 6

Mélangez les morceaux d'avocat avec des morceaux de crevettes (environ 12 crevettes).

### ETAPE 7

Répartissez ce mélange dans les verrines sur environ 4 cm de hauteur.

### ETAPE 8

Enfin, mélangez le reste de purée d'avocat et de fromage frais et répartissez le mélange dans les verrines pour constituer la dernière couche.

### ETAPE 9

Décorez le dessus des verrines avec des crevettes entières (environ 4 par verrines), quelques brins de ciboulette et des rondelles de citron vert.

### ETAPE 10

Réservez au frais et ne sortez les verrines qu'au moment de passer à table. Je vous conseille d'accompagner ces verrines d'une mayonnaise au citron...

### ETAPE 11

Régalez-vous bien!

